



Rapport moral et rapport d'activité 2022

A. Une situation mondiale et locale qui se détériore

En 2022, deux sommets internationaux ont eu lieu : la COP27 pour agir contre le dérèglement climatique et la COP15 pour prendre en compte l'effondrement de la biodiversité.

L'ORCAE (Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes) ¹ précise l'élévation par saison sur la Drôme et l'Ardèche : pour l'été, la moyenne de températures augmenterait de 0,5°C par décennie depuis 1960. Pour ces départements, si l'augmentation continuait d'une manière linéaire, ceci porterait les températures moyennes estivales à une augmentation minimale de +4°C pour 2040 (depuis 1960) ! Pour l'été, elle atteindrait ainsi +4,5°C en 2050 et +9,5°C en 2100. Si des mesures suffisantes ne sont pas mises en place, l'aggravation ne sera pas linéaire : dans ses derniers rapports, le GIEC indique que la hausse s'intensifie et que les impacts sont encore plus importants que ce qui était attendu. Les canicules que nous avons vécues cet été 2022 semblent le confirmer. La sécheresse que nous vivons durant cet hiver 2023 nous alerte encore... Lors de la COP27, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré que le monde est embarqué « sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied sur l'accélérateur ».

L'Observatoire français de la biodiversité (OFB) a publié son dernier rapport annuel en 2021 ². Dans ce document, il est rappelé que les activités humaines sont responsables du déclin de la biodiversité à un rythme sans précédent. Ces activités humaines et leurs impacts continuent à croître malgré les engagements et stratégies nationales. Le changement d'utilisation des sols avec l'urbanisation et l'exploitation intensive des espaces agricoles et forestiers est la cause principale de l'effondrement. Ainsi, les espaces naturels diminuent et sont de plus en plus morcelés. De même, certaines pollutions augmentent : les ventes des produits phytosanitaires en agriculture ont augmenté de 15% sur la période 2017-2019 par rapport à la période 2009-2011.

Et sur notre territoire ? Le Cerema (Etablissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique) publie des chiffres sur notre département : la Drôme a consommé 2300ha entre 2011 et 2021. La consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers de notre département est en *forte augmentation pour un étalement résiduel non maîtrisé depuis plusieurs années.*

Sous la pression de l'économie mondialisée

La planète est-elle devenue une multinationale dont quelques actionnaires décideraient seuls des projets, les yeux fixés sur le niveau de leurs intérêts ?

¹ Site de l'ORCAE : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>

² Site de l'Observatoire français de la biodiversité : <https://www.ofb.gouv.fr/>

Comment construire au contraire une planète coopérative pour que tous les êtres vivants soient pris en considération et disposent du pouvoir de vivre ?

Sobriété, résilience

Mais qui impose ce rendement, cette absence de partage, ce gaspillage, cette productivité qui emmènent notre monde dans le mur ?

Les responsables politiques que nous élisons ? Les entreprises dont nous sommes les clients ? Google, Microsoft, Amazon, les grandes surfaces ou diverses banques non-éthiques ?

Pour sauver la biosphère, il faudrait aussi que nous changions pour pouvoir changer d'organisation.

La croissance économique est fondée sur une croissance de la consommation matérielle. Pour continuer à vivre dans ce monde dont on connaît les limites, il faut organiser une économie basée sur la sobriété et la solidarité. Limiter notre impact impose de sortir du gaspillage et développer une part d'autosuffisance. L'association agit pour dénoncer le gaspillage et favoriser le développement et la promotion d'initiatives locales engageant à une économie alternative. L'association demande que tous les projets de territoire dans la Drôme soient élaborés pour construire le changement, la résilience.

Préciser et faire connaître les problèmes à résoudre

Frapna Drôme Nature Environnement et ses adhérents demandent que les urgences écologiques soient décrites localement et communiquées à la population, pour participer en conscience aux débats sur la validité des projets des entreprises ou des collectivités.

Avec d'autres organisations qui ont les mêmes objectifs, les adhérents de l'association veulent partager leur motivation et leur expérience pour faire vivre la démocratie dans tous les choix de société impactant l'environnement.

Démocratie : qui l'alimente ?

Faire vivre la démocratie ? Les administrateurs de l'association savent que l'objectif est ambitieux. Car les problèmes à traiter sont complexes comme l'organisation collective à faire évoluer : face à cela, les citoyens manquent de disponibilité, de compétences parfois, et finalement de l'envie de s'investir dans des débats qui les dépassent ou dont le contenu est angoissant. De plus, avec une urgence écologique croissante, les problèmes s'aggravent et le temps pour agir diminue : chaque instant qui passe demande une action toujours plus forte et plus rapide ! Et « démocratie faible » avec « urgence forte » mènent à « l'état d'urgence » qui suspend tout fonctionnement démocratique (nous l'avons expérimenté en 2020).

Des enjeux transversaux

Les administrateurs de Frapna Drôme Nature Environnement perçoivent une évolution de l'engagement citoyen : un engagement ponctuel et volatil en appui sur une communication simplifiée se substituerait à un engagement de longue durée. Mais dans les collectifs qui se multiplient, ils observent que le volume du temps donné reste toujours concentré sur un petit nombre de personnes. Avec quel fonctionnement démocratique et quelle action durable ? L'association est saisie par de nombreux collectifs de son territoire pour qu'elle les accompagne dans une résistance locale à un projet. Situer ces résistances dans la transversalité des enjeux et le fonctionnement systémique de notre organisation permet de développer des arguments cohérents pour engager un changement de société responsable.

Une recherche de cohérence

Frapna Drôme Nature Environnement fonctionne désormais exclusivement sur le financement de ses adhérents et un peu sur la vente de son journal, les épines drômoises. Elle n'a plus de partenaires privés ni de subvention publique. Son fonctionnement interne, ses travaux, sa communication sont exclusivement le fruit d'un travail bénévole. Cette organisation coopérative garantit l'indépendance de l'association. L'association dispose de moyens réduits mais fait front : les administrateurs restent déterminés pour continuer à chercher, encore et toujours, des modes d'action cohérents et efficaces.

C'est ainsi que l'association veut continuer à apporter sa contribution désintéressée dans le débat de société. Elle ne cherche à satisfaire ni ses financeurs, ni ses électeurs. Elle se positionne exclusivement au service du vivant et de la raison.

Quelle suite ?

L'association n'est qu'un petit élément dans l'ensemble de la société. Ses objectifs s'opposent souvent à ceux d'autres acteurs plus nombreux et plus forts au service du modèle d'économie dominant. Malgré l'émergence parfois d'un sentiment d'impuissance face à un effondrement probable, l'action de l'association respecte les valeurs du contrat républicain. Ces valeurs sont mêmes fondamentales puisqu'elles sont intégrées aux statuts de l'association : respect des lois, liberté de conscience, non-discrimination, non-violence.

Plusieurs questions restent posées :

1. Comment changer nous-mêmes pour que le monde change ?
2. Comment changer l'association pour la pérenniser ?
3. Et plus largement, comment continuer à faire vivre la démocratie pour décider de l'avenir ensemble ?

B Rappel des objectifs de l'association

L'objectif principal de l'association est énoncé ainsi :

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.

Le projet associatif

Les actions de l'association sont réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif :

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique
2. Pour considérer autrement la nature
3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain
4. Pour agir ensemble

Chaque action appartient à un pilier, mais doit permettre aussi parallèlement de prendre en compte les autres objectifs de l'association pour agir globalement et d'une manière cohérente. Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

La méthode

Le mode d'action de l'association est identique pour tous ses projets. Elle vise à animer la démocratie sur les enjeux environnementaux :

- Mutualiser l'information, la diffuser,
- Réunir des groupes, contribuer à leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation,
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public,
- Communiquer, former, informer.

Un mouvement ouvert à renforcer

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2022, 581 personnes dont 8 associations ont cotisé, mais ce sont finalement plusieurs milliers de sympathisants qui ont contribué aux objectifs de l'association.

La capacité à agir de l'association repose sur la capacité d'investissement des adhérents.

C. Actions et perspectives

Les actions listées sont pour la plupart en cours. La description ci-dessous est une photo d'un instant dans l'activité de l'association. Mais la liste n'est pas exhaustive et chaque projet peut naître, se développer, perdurer ou disparaître en fonction de l'actualité et de la vitalité du mouvement. Le mouvement est toujours en évolution, il est prêt à accueillir d'autres énergies et d'autres projets. L'association est un lieu ressource, un amplificateur, un terreau fertile pour tous les Drômois qui veulent s'investir pour leur environnement. C'est aussi un point de confluence local entre toutes les associations spécialisées ou œuvrant au niveau national.

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

1.1. Sortir du Nucléaire

1.1.1. Contexte

L'action antinucléaire se poursuit dans un contexte de matraquage médiatique généralisé concernant la relance du nucléaire.

Toutes les autorités publiques sont mobilisées pour défendre le projet de construction des EPR 2, la société civile prend le relais, écolos pro-nucléaires compris (Janconvici & co...) sans parler de la presse.

Les pouvoirs publics et le lobby pronucléaire sont très offensifs surtout grâce aux énormes moyens de propagande dont ils disposent.

Greenpeace et le Réseau « Sortir du nucléaire » (dont nous sommes adhérents) avaient montré beaucoup de bonne volonté en acceptant de participer au débat public (automne 22- hiver 23) concernant le projet de construction de deux ERP 2 à Penly (Normandie) placé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Début février, ils ont fini par claquer la porte tant les conditions dans lesquelles il se déroulait étaient tronquées.

Comment pouvait-il en être autrement alors qu'avant la fin du débat public:

- Le projet de loi sur l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, était en discussion devant le Sénat en janvier dernier,
- Les orientations prises par le conseil de politique nucléaire réuni le 3 février dernier à l'Élysée, ne laissaient plus de doute concernant la nature des décisions à venir.

La CNDP elle-même s'est sentie bernée. Elle a d'ailleurs jeté l'éponge et réorienté le débat vers une réflexion sur la mise en place d'une véritable consultation des citoyens.

1.1.2. Participation à la Commission Locale d'information des Grands Équipements Électriques du Tricastin (CLIGEET), à la Commission Locale d'Information Framatome

Frapna DNE est présente au sein de deux commissions locales d'information : la CLIGEET pour les installations du Tricastin (EDF et Orano) et la CLI de Romans (Framatome)*.

Elle siège au sein du collège « environnement » aux côtés notamment de la Criirad, de Greenpeace, des Amis de la terre, etc. et dispose d'un siège au sein du bureau de chacune de ces instances.

Le représentant Frapna DNE participe à dix réunions par an sans compter celles, plus aléatoires, consacrées aux groupes de travail thématiques.

Lieux de rencontre entre politiques, experts, représentants du monde patronal et syndical et associations environnementales, les CLI débattent souvent de sujets hyper-techniques hors de portée du citoyen militant « moyen ». Débats nourris par des interlocuteurs en très grande majorité pronucléaires.

Elles restent néanmoins un lieu où Frapna DNE peut jouer le rôle de « poil à gratter » même si ce n'est pas un lieu de débats « pour ou contre le nucléaire ».

C'est l'occasion d'interpeller entreprises, experts et contrôleurs sur les insuffisances et faiblesses d'une filière dégradée sur le plan technique, technologique et économique.

A signaler un accident sur Framatome (Romans) : le 21 septembre 2022, un incendie s'est déclaré dans un des ateliers de l'usine qui contient de l'uranium. Il a fallu pas moins de deux heures pour que cet incendie soit maîtrisé.

**CLI : commission locale d'information - instances officielles créées en 2006 et installées auprès de chaque site nucléaire. Elles sont chargées d'une mission d'information et de concertation en direction du public).*

1.1.3. Autres actions

Nous écrivions l'an dernier que le cas du réacteur n°1 du Tricastin serait « le dossier à suivre car il était alors le premier d'une longue série à venir et à ce titre un prototype ». Sans surprise l'enquête publique a abouti à un avis favorable avec les quelques réserves mineures habituelles. Dernière étape du processus, la décision de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) attendue sous peu qui ne devrait pas créer de surprise...

Le même processus a été engagé en 2022 pour le réacteur n°2. Avis favorable de la CLIGEET puis des enquêteurs publics...

A signaler cette fois le mépris clairement affiché des commissaires enquêteurs qui considèrent que les « anti nucléaires » sont des ignorants et qu'ils diffusent des fausses informations anxiogènes. Ils suggèrent à EDF d'organiser des réunions d'information pour rétablir la vérité.

Bien entendu comme il se doit, la CLIGEET a émis un avis favorable pour le réacteur n°2 comme pour le réacteur n°1.

Frapna Drôme Nature Environnement a bien suivi ces consultations et leurs conclusions mais n'a pas participé à ces processus. Il n'y a plus ici de décisions locales, pour sortir du nucléaire en Drôme comme sur tout le pays, il faudra une volonté politique forte nationale.

Notre association adhère et essaye de contribuer dans ce sens aux actions du réseau Sortir du Nucléaire.

L'atelier « sortir du nucléaire » de notre association s'est réuni plusieurs fois dans l'année. Le représentant de l'association a participé à ces réunions qui n'auront pas attiré les adhérents malgré de multiples invitations...

1.1.4. Communication épines

Chaque numéro des *épines* comporte un dossier sur le nucléaire. Ce n'est pas une stratégie de communication : les problèmes se révèlent, se succèdent et s'accumulent. Notre participation aux commissions et consultations nous permet de disposer des informations pour alimenter ces dossiers :

Communication *épines* :

- N° 202 : « Face à l'urgence climatique, la relance du nucléaire mettrait en danger nos objectifs de réduction d'émissions ! ».
- N° 203 : « Actualités nucléaires ».

1.1.5. Perspectives

Si les adhérents motivés donnent leur énergie au mouvement, nous pourrions agir sur les projets suivants :

EPR : Le site du Tricastin est toujours en course pour recevoir deux EPR 2. Il est en concurrence avec celui du Bugey. Les élus locaux et le lobby économique local font pression pour obtenir la construction de ces deux réacteurs. Le contraire eut étonné. Décision fin 2023 ?

ORANO : ORANO dispose de 12% des capacités de production mondiale d'enrichissement d'uranium, ROSATOM (Russie) 43%. Concrètement les pays occidentaux, France comprise, sont hyper dépendants de la Russie pour le fonctionnement de leurs centrales nucléaires (pas d'embargo pour l'uranium). Le déclenchement de la guerre en Ukraine a rebattu les cartes. ORANO motive donc son projet de développement par la nécessité de relever le défi de l'indépendance au cas où. Le projet vise à porter sa capacité de production de 7,5 millions d'ut S (unité de mesure pour quantifier la production de l'activité enrichissement) à 11 millions, capacité initiale de l'usine George BESSE 2 installée sur le site du Tricastin.

Le débat public et l'étude environnementale ont eu lieu en 2004. Dans sa grande mansuétude ORANO a tout de même saisi la CNDP pour organiser une concertation publique préalable durant le 1er trimestre 2023. Le bilan devrait être rendu public début mai 2023. Peu de suspense concernant le contenu de ce bilan.

Une enquête publique devrait suivre pour modifier le décret d'autorisation de création. Mise en service prévue en 2028.

1.2. Refuser les mauvaises solutions

1.2.1. Energies Renouvelables

Nous avons pris position avec nos adhérents dans différents projets de production d'énergie renouvelable labellisés « verts » qui contrairement à leurs arguments de communication, impactent l'environnement.

1.2.2. Centrales biomasse

Nous continuons à dénoncer la mise en œuvre de centrales biomasses.

Pour répondre aux besoins cumulés des équipements actuels et en projet sur la Drôme en matière de biomasse :

- Nous aggravons la pression sur les milieux au détriment de la biodiversité (multiplication des coupes rases).
- Nous contribuons à l'aggravation du dérèglement climatique sur les 20 ans à venir : le renouvellement lent du bois engage à un bilan carbone immédiatement déficitaire.
- Nous continuons à émettre des particules polluantes dans un air dont la qualité est préoccupante particulièrement pour la santé publique.

1.2.3. Géothermie profonde

L'aventure du projet de géothermie profonde sur Valence semble s'être arrêtée. La parcelle de terrain agricole rendue urbanisable pour ce projet devait être rendue à sa destination initiale... La manière dont ce dossier a été traité interroge sur la capacité de la collectivité à agir réellement pour construire la résilience du territoire. A suivre...

1.2.4. Centrales photovoltaïques

Mobilisation avec nos adhérents contre des projets de centrales photovoltaïques... Ce sont pour la plupart des projets économiques opportunistes qui ne s'intègrent pas dans un plan climat énergie cohérent, engageant la participation des habitants et le déploiement d'actions rationnelles. Les panneaux photovoltaïques doivent être installés prioritairement sur les surfaces déjà artificialisées. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables facilitera l'implantation des centrales solaires sur les terres agricoles. Le développement de l'agrivoltaïsme sera désormais à surveiller.

1.2.5. Communication épines

- N° 203 : « Parcs photovoltaïques et agriculture, vous avez dit agrivoltaïque ? ».

1.2.6. Perspectives

Nous poursuivrons ces actions en alimentant les débats créés localement grâce à l'investissement de nos adhérents sur tout le département. Nous continuerons à faire entendre notre avis alternatif dans les différentes commissions et consultations.

1.3. Limiter l'impact de nos déplacements

1.3.1. La politique du tout voiture

En 2023, nous continuons à dénoncer de nouveaux projets d'infrastructures routières. Nous nous opposons à des projets de territoire qui engagent l'élaboration d'un habitat diffus et de nouvelles zones artisanales et commerciales (participation à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et participation à la commission départementale d'aménagement commercial).

Sortir du tout voiture, c'est changer notre projet de vie dans toutes ces composantes.

Coordination des infrastructures et des transports : avec les Collectifs et associations « ASSEZ », « VIVRE en Tricastin » et « J'aime Suze la Rousse », trois réunions se sont tenues en 2022 pour coordonner nos actions de lutte contre ces projets routier et autoroutier de Saint Paul Trois Châteaux / Pierrelatte et de Suze la Rousse. Des rendez-vous ont été pris ou sont en cours avec la Présidente du Conseil Départemental (mars 2023) et la Préfète de la Drôme. Les travaux de la déviation de Suze la Rousse ont été engagés par le Conseil départemental en 2022 et les enquêtes publiques des projets d'échangeurs sur l'autoroute A 7 devraient intervenir en 2024 / 2025.

Déviations de Saint-Péray : Frapna Drôme Nature Environnement et le Collectif pour une « alternative à la déviation » travaillent ensemble depuis janvier 2022. Plus de 10 réunions ont été tenues pour préparer avec un avocat un recours gracieux, puis contentieux contre ce projet et contre le projet plus vaste de contournement autoroutier de Valence par l'Est et par l'Ouest qu'il préfigure (avec un contournement nord de Bourg les Valence, un nouveau pont sur le Rhône, une liaison avec la RD 86 au Nord de Cornas).

Nous préparons actuellement un « mémoire en réplique » aux avocats de la communauté de communes et au juriste de la préfecture 07, maître d'ouvrage de la déviation de Saint-Péray et aurons sans doute à engager un « recours en responsabilité » du préfet de l'Ardèche.

Le fond de cette question du « tout voiture » est de savoir pourquoi il est nécessaire de créer de nouveaux échangeurs autoroutiers à 15 km d'échangeurs déjà existants et dont l'intérêt pour les territoires desservis est très discutable.

Ces investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros ne seraient-ils pas plus profitables pour développer les transports en commun (réseau ferroviaire ou bus voyageurs interurbains), face au dérèglement climatique.

La mobilité et les transports représentent près de 30 % des GES et apportent une forte contribution au dérèglement climatique.

1.3.2. Commission consultative aéroport Valence Chabeuil

A travers sa participation à la commission, notre association continue à dénoncer l'investissement de l'argent public dans ce type d'équipement alors que nous devons agir contre le dérèglement climatique. Notre maison brûle de plus en plus vite et nous regardons toujours ailleurs...

1.3.3. Communications épineuses

- N° 202 : Drôme tout voiture – Stop au goudronnage du nord Drôme – Valence, une ville à vivre ou un carrefour routier – favoriser les alternatives à la voiture individuelle – Projet d'échangeur en Drôme provençale.

1.3.4. Perspectives

Nous poursuivrons ces actions. Les infrastructures routières génèrent l'artificialisation du territoire et les transports routiers. Ce sont deux causes principales du dérèglement climatique.

Les voiries ne doivent plus s'étendre, il faut désormais reprendre la place des voitures individuelles sur les voiries existantes pour les donner aux autres modes de transport et déplacement. Nous défendrons les trains du quotidien et l'amélioration du réseau de transport en commun.

1.4. Lutter contre le dérèglement climatique

1.4.1. Actions 2022

L'urgence climatique est prioritaire et doit structurer transversalement tous les projets du territoire avec deux objectifs : adapter notre organisation aux nouvelles hypothèses et ne plus impacter le climat.

L'urgence climatique est bien au centre de toutes nos actions, toutes nos communications et contributions.

1.4.2. Communication épines drômoises

- N°202 : Blablabla.

1.4.3. Perspectives

Nous n'avons pas le choix : notre détermination peut permettre l'espoir. Nous devons contribuer à partager la connaissance et la conscience du problème.

1.5. Trouver des solutions : négaWatt, centrales citoyennes...

1.5.1. Contexte

L'assemblée générale de l'association réunie le 16 mars 2018 adoptait la motion énergie ci-après :

Sortir du gaspillage et installer la démocratie :

L'énergie est fournie par la nature. Elle, est indispensable à la vie des humains. Toute consommation d'énergie a un impact sur l'environnement. Pour la survie de l'humanité, il faut sortir du gaspillage et abandonner les énergies nucléaire et carbonées : ces énergies développées dans l'opacité, pour des profits à court terme génèrent le gaspillage.

Construisons un autre modèle solidaire et durable, engageons des recherches collectives avec les citoyens informés pour une transition économique, environnementale précisant la place des énergies renouvelables.

Pour des choix en conscience :

Tout plan ou projet dont l'objectif est la transition énergétique doit être évalué sur son efficacité et sur la coopération sociétale qu'il engage.

Les projets doivent être adaptés aux territoires et ne peuvent avoir de validité que s'ils sont intégrés à un plan cohérent préalablement construit. Des études, mises à disposition et explicitées, doivent vérifier la prise en compte de toutes les urgences écologiques.

La population doit être incitée à participer à des débats en disposant d'une information complète et objective. Les mécanismes de décision démocratiques et transparents seront la règle. L'évaluation collective d'un projet conduira à des ajustements ou à son abandon. La révision collective périodique des plans et projets sera prévue dès la conception.

La participation des habitants et des collectivités d'un territoire au capital financier des projets d'énergie renouvelable sera prévue, pour mettre en place une gouvernance partagée. Les initiatives coopératives citoyennes seront priorisées et facilitées.

Pour permettre un vrai mouvement de société vers la transition énergétique, renforçons l'éducation populaire et l'expertise indépendante au service de l'intérêt collectif.

1.5.2. L'énergie pour les citoyens, par les citoyens

L'association achète son électricité à Enercoop dont elle est sociétaire. Elle continue à soutenir la participation des citoyens dans la distribution et la production de l'énergie. Les adhérents de l'association

sont impliqués dans différents mouvements et font le lien : www.enercoop.fr; <https://energie-partagee.org/> .

1.5.3. Perspectives

Relire ici le point 1.2.4 concernant les centrales photovoltaïques... Au-delà des initiatives individuelles, l'Etat et les collectivités se doivent de créer une vraie dynamique incitative, basée sur une diminution des consommations et la co-élaboration : que ce soit au niveau de l'habitat, l'agriculture, l'alimentation, les transports, la production et consommation de biens de manière générale. La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Solidarité et sobriété engagé à une nouvelle manière de vivre. Nous continuerons à demander la mise en application de cette unique solution face aux crises écologiques.

2. Pour considérer autrement la nature

2.1. Contexte

A l'instar du dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité dont nous faisons partie est une préoccupation majeure de l'association. L'ensemble des activités humaines : consommation, alimentation, habitat, transports, agriculture, infrastructures, aménagement du territoire... au même titre que les destructions directes impactent la biodiversité. La préservation des milieux naturels et des espèces est une priorité de l'association.

2.2. Abolir la chasse de divertissement

L'association poursuit son action en vue d'abolir la chasse de divertissement : en 2022 elle a notamment organisé la résistance à l'ouverture de la chasse sur la propriété du Conseil général de l'Isère (en plein cœur de la Réserve des Hauts-plateaux du Vercors) et mené une action juridique qui a abouti à l'interdiction de la chasse sur ce territoire

2.2.1. Participation à la CDCFS

L'association a participé à toutes les réunions en déposant un avis sur les différents dossiers. Désormais le représentant ne reste plus pendant les séances car les débats sont déséquilibrés face à une majorité de chasseurs et ne sont pas modérés par l'administration.

2.2.2. Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors et Parc Naturel Régional

L'association a pu être représentée dans les réunions consultatives. La réserve des hauts plateaux est ouverte à la chasse et cette activité est même encouragée pour des raisons économiques.

2.2.3. Réserve de chasse de la basse vallée de la Drôme

La Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme.

Cette réserve ne peut actuellement remplir sa mission de protection et d'accueil des oiseaux d'eau migrateurs menacés sur le plan européen, du fait des droits accordés historiquement à une poignée de chasseurs.

2.2.4. Diffusion du manifeste

Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement n'est plus disponible en version papier. Le PDF est mis à disposition sur le site de l'association.

2.2.5. Sortir ses terrains de la chasse

Frapna Drôme Nature Environnement a pu encore accompagner plusieurs propriétaires pour les aider à sortir leur terrain de la chasse. Sur notre site internet, toute la procédure est précisée (et actualisée régulièrement). Les pancartes « réserve de chasse » ont été diffusées par notre association au cours de l'année pour équiper différents espaces.

2.2.6. Communication épines

- N°202 : Respect du plan de chasse ou chasse à courre royale ?.
- N°203 : Chasse au cœur de la réserve des Hauts-plateaux du Vercors – Des décisions politiques d'un autre âge.

2.2.7. Perspectives

L'association poursuit son action visant à stopper la chasse de divertissement.

2.3. Favoriser la biodiversité

2.4.1. Contexte

La 15ème conférence mondiale sur la diversité biologique en 2022 a permis la production de nouvelles évaluations : la mesure de l'extinction accélérée de nombreuses espèces nous indique que nous sommes entrés dans une crise d'extinction massive du vivant. Ces activités humaines et leurs impacts continuent à croître malgré les engagements et stratégies nationales. Le changement d'utilisation des sols avec l'urbanisation et l'exploitation intensive des espaces agricoles et forestiers est la cause principale de l'effondrement. Ainsi, les espaces naturels diminuent et sont de plus en plus morcelés. De même, certaines pollutions augmentent : les ventes des produits phytosanitaires en agriculture ont augmenté de 15% sur la période 2017-2019 par rapport à la période 2009-2011.

2.4.2. Biodiversité partout

A travers la mobilisation contre certains projets d'infrastructures routières (déviation de St Péray, Suze la Rousse, échangeurs autoroutiers), de plateformes logistiques (Axe 7), centres commerciaux (Aouste...), PLU abusivement consommateurs d'espaces, terrain de motocross sauvage (Vinsobres), centrales photovoltaïques au sol et sur des espaces boisés (Grignan...). L'association poursuit la lutte contre la destruction d'espaces agricoles ou naturels et la perte de biodiversité ordinaire.

2.4.3. Liste des actions sentinelles concernant les atteintes aux milieux ou à des espèces protégées

L'association a encore tenu son rôle de conseil en répondant aux nombreuses sollicitations concernant la faune ou la flore, les milieux naturels. L'objectif étant d'accompagner les citoyens et les aider à mener des actions eux-mêmes en faveur de la biodiversité.

2.4.4. Mobilisation contre les coupes rases

La vigilance contre la destruction forestière en lien notamment avec les centrales biomasse géantes est toujours d'actualité. En soutien de l'APEG, nous avons dénoncé les coupes rases du plateau de Rouvergues par exemple.

2.4.5. Le loup

La protection des espèces notamment du loup mobilise l'association. Rappelons que nous sommes pour une cohabitation apaisée entre le loup et les activités pastorales en soutenant les aides ciblées pour la

protection des troupeaux, les indemnités justifiées à ceux qui prennent de réelles mesures de protection et en dernier recours à une régulation sur les lieux de prédatons récurrentes malgré ces mesures.

L'association attaque en justice pour tout acte de braconnage (la Roche St Secret, Crest) ou pire d'empoisonnement. Elle a aussi vivement dénoncé les opérations de comptage massives et publiques demandées par les chasseurs, vaste opération de propagande sans valeur scientifique. Les autorités nous ont donné raison.

2.4.6. Parc des Trinitaires

La Ville de Valence décide en 2020, après délibération du Conseil municipal, de céder plusieurs parcelles du domaine public communal du Parc des Trinitaires à des propriétaires privés. Des habitants et adhérents de Valence décident d'engager un recours aux côtés de Frapna DNE devant le tribunal administratif de Grenoble en juillet 2020. Depuis lors, les adhérents de Valence qui ont apporté une contribution financière à ce recours ne comprennent pas ce qu'il se passe et où en est cette affaire. Lors du jugement éventuel, les actes notariés seront-ils annulés ?

2.4.7. Espaces Naturels Sensibles

En 2022, FDNE a alerté les Services du département sur une gestion inadaptée des ENS (Espaces Naturels Sensibles) face aux nouvelles conditions climatiques ou aux enjeux biodiversité actuels. Une position claire a été élaborée pour que ces espaces deviennent exemplaires en terme de protection des milieux et des espèces (baisse de la pression de chasse, pastoralisme, exploitation forestière, activités de loisir mieux contrôlées et régulées).

FDNE participe dans la limite des bénévoles disponibles à différents COPIL : ENS, Natura 2000, des espaces dans lesquels la biodiversité devrait avant tout être mise à l'honneur.

2.4.8. Animations nature

L'association poursuit enfin son action pédagogique et de sensibilisation à travers un certain nombre d'animations et de sorties menées par des bénévoles :

- opération « tête en l'air » en mars à l'Épervière,

- sorties à l'occasion des Fêtes de la Nature (jardin nature à Mauves, plaine de St-Péray, chants d'oiseaux et castors à Guilhaerand).

- sortie chants d'oiseaux à la Roche-de-Glun...

2.4.9. Dossiers épines

- N°203 : « ENS et bouleversements climatiques ».

2.4.10. Perspective

Comme pour le dérèglement climatique, la restauration de la biodiversité est un objectif transversal qui doit structurer tous les projets. La préservation des milieux naturels et des espèces reste une priorité de l'association. Un rapprochement avec le monde agricole alternatif est en cours et à développer...

2.4. Mutualiser nos connaissances : mardis naturalistes, inventaires...

2.5.1. 24h naturalistes

Les 24h naturalistes se sont déroulées à Saint-Uze, 10 ans après une première édition sur cette commune. L'occasion de faire le point sur les évolutions notamment par rapport au climat et au développement de la commune.

2.5.2. Ateliers naturalistes

Une nouvelle édition de l'animation « petit peuple de la nuit » afin de sensibiliser sur les espèces nocturnes et à la pollution lumineuse a eu lieu à la médiathèque de Bourg-lès-Valence (une cinquantaine de personnes). Elle a inspiré un dossier référent sur les Épinès.

Côté flore, dans les épinès aussi, des naturalistes ont alerté sur les menaces qui pèsent sur la vie végétale confrontée au réchauffement climatique.

2.5.3. Communications épinès

- N° 202 : « Peuple de la nuit »
- N°203 : « Les plantes et la sécheresse ».

2.5.4. Perspective

La défense de la biodiversité, source de bonheur pour ceux qui savent ouvrir les yeux, indispensable à notre propre survie motive l'engagement des membres de l'association et notre action, contribue à trouver un écho dans la société. Un de nos objectifs reste une mobilisation plus forte encore des naturalistes au sein de l'association afin d'inclure définitivement la biodiversité dans une vision globale des problématiques environnementales.

3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

3.1.1. Contexte

L'aménagement du territoire installe le projet de notre société pour les années à venir : nos habitations, nos commerces, nos entreprises, notre production alimentaire, nos déplacements... Ces choix sont cruciaux pour répondre aux urgences écologiques en terme de climat et de biodiversité, pour prévenir et s'adapter. L'artificialisation des sols et la fragmentation des territoires est une des causes majeures de l'effondrement de la biodiversité.

3.1.2. Recours PLU (Plan Local d'Urbanisme) Crest

L'association a déposé un recours à l'encontre de la délibération du Conseil municipal de CREST en date du 20 septembre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, devant le tribunal administratif. Ce PLU crée des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) « dérogoires » pour les locaux de la Fédération de Chasse à Crest ainsi que pour des hébergements de loisirs et ne prend pas en compte la dimension des urgences écologiques.

Le recours porté devant le Tribunal administratif de Grenoble en mars 2020 est en attente de jugement depuis trois ans !

Depuis lors, les adhérents de Crest qui ont apporté une contribution financière à ce recours ne comprennent pas ce qu'il se passe et où en est cette affaire... Tous les projets qui auront avancé en prenant en compte le PLU attaqué devront-ils être aussi annulés ? Avec quelle réalité ?

Pour mémoire, Frapna DNE avait déjà exercé un recours contre le permis de construire du siège de la fédération départementale de la chasse. L'association avait obtenu gain de cause devant le tribunal administratif de Grenoble, la cour administrative d'appel de Lyon, puis le Conseil d'État. Sans effet sur le bâtiment déjà construit...

3.1.3. PLU Valence

En janvier 2020, le conseil municipal de Valence décide d'engager la révision du PLU. Pour notre association, l'adaptation au dérèglement climatique est totalement ignorée dans le PLU de 2013 et n'est toujours pas listée dans les thèmes clés de la révision. Le problème de la ville est pourtant pris en exemple par le sénat dans son rapport national de mai 2019 : le climat de Valence est désormais de type méditerranéen qui augmente le besoin en irrigation. La température de mai à août s'est accrue de 2,5°C en 30 ans. Il faudrait éliminer les îlots de chaleur, restaurer des sols artificialisés, rétablir les trames vertes et bleues, et évidemment sortir les voitures de la ville en conformité avec les orientations du PDU. Dans cet objectif, un groupe d'adhérents s'est constitué pour faire des propositions d'un alter-PLU :

Des réunions se sont tenues tous les deux mois en 2021 et 2022, soit au rythme de 6 réunions par an.

- Deux « contributions ont été rédigées par le groupe « alter PLU » et proposées lors de rencontres avec des chargés d'études du Service de l'Urbanisme en charge d'élaborer cette révision.
- Des membres de l'atelier « Alter PLU » ont participé aux réunions publiques tenues dans les quartiers de la Ville et à différents ateliers thématiques proposées par la Ville.

Des membres de l'atelier « Alter PLU » ont participé à des réunions de concertation, à des ateliers organisés par la Ville et ont rencontré des membres de la Commission d'enquête publique.

MAIS : la Commission d'enquête publique a remis ses conclusions et son avis favorable en juillet 2022 et le conseil municipal de Valence a approuvé le Plan Local d'Urbanisme en novembre 2022.

La Commission d'enquête ne semble pas avoir pris en compte la contribution de FNDE et ses deux années de travail dans ses conclusions ...

Un article dans le prochain numéro des Epines Drômoises comparera les propositions de l'atelier « Alter PLU » à la communication de la ville de Valence lors de son approbation.

3.1.4. L'atelier territoire

L'atelier « Territoire » se réunit une fois par mois à la Frapna. Atelier ouvert à tous les adhérents, il réunit à minima SIX ADHERENTS qui chacun participe à l'atelier après avoir examiné les 400 ou 800 pages de chaque dossier présenté 10 mois sur 12 à la Commission départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF).

Tous les projets de « territoires (SRADDET, Schémas de Cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales), les projets de déviations routières, les projets de parc photovoltaïque, de permis de construire de nouvelles implantations industrielles, de changements de destination de bâtiments isolés en zones agricole et naturelle, etc. passent obligatoirement devant cette commission ce qui permet à la Frapna d'avoir une bonne visibilité de tous les projets impactant le territoire de la Drôme.

Cet atelier s'est régulièrement réuni en 2022 pour préparer les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDDPENAF) et Nature, Paysages et Sites (CDNPS). Ces réunions préparatoires ouvertes à tous les adhérents, permettent à notre association de prendre connaissance des différents projets des territoires drômois, d'en examiner les dossiers et de porter

des avis argumentés sur chacun en commission départementale. Ces analyses et avis sont portés souvent à la connaissance des adhérents de chaque territoire concerné.

CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers) : Les CDPENAF mensuelles ont examiné en 2022 :

- Onze (11) dossiers de révision ou de modification de plans locaux d'urbanisme (PLU) dont ceux de Romans et de Valence,
- Quinze (15) permis de construire pour des « changements de destination » de bâtiments existants en zones agricoles et naturelles,
- Quatre (4) projets de bâtiments, hangars, serres et parcs photovoltaïques au sol sur des terres agricoles et naturelles, ainsi que sur une gravière de 70 hectares,
- Plusieurs secteurs d'urbanisation (STECAL) dont un au col de la Machine (plan d'urbanisme de Saint Jean en Royans).

La Commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels, agricoles et forestiers est largement dominée par le lobby de l'agriculture intensive / industrielle (FNSEA, JA, Chambre d'agriculture, Association des Maires) et notre voix comme celle de la Confédération paysanne est difficile à porter aussi fortement que nous le souhaiterions. La canicule de 2022 a fait comprendre à beaucoup de membres que le dérèglement climatique est là et que la ressource en eau a des limites. Dans ce contexte, nos messages portent davantage au sein de la commission.

CDNPS (Commission départementale de la nature des paysages et des sites) : Cette Commission se réunit 5 à 6 fois par année en « formation « Sites », « Paysages », « Carrières » et « Publicité ». Les CDNPS ont examiné en 2022 :

- des projets de constructions et de routes en sites protégés avec des impacts pour les espèces protégées,
- de nombreux permis de construire pour des « changements de destination » en zones agricole et naturelle.

3.1.5. Formations organisées par l'atelier territoire

L'atelier « Territoire » de FNDE a organisé en décembre 2022 et janvier 2023, des ateliers ouverts à tous sur l'artificialisation des sols (Zéro artificialisation nette – ZAN), les projets de lois sur « l'accélération des énergies renouvelables » et « accélération du nucléaire »

3.1.6. CDAC, commission départementale de l'aménagement commercial

L'association siège à la CDAC de la Drôme, elle a participé à 6 réunions. Nos représentantes se positionnent pour éviter l'implantation de nouveaux supermarchés en périphérie et stopper la destruction des commerces de proximité, l'artificialisation des sols, perte de terres agricoles et naturelles.

Exemples de dossiers présentés :

- Chatuzange-le-Goubet permis de construire pour un projet d'un ensemble commercial de 990m2 qui reçoit un avis défavorable malgré le soutien du maire de la commune.
- Saint-Jean-en-Royans demande d'extension d'un ensemble commercial avec la création d'un Bricomarché de 2620m2 qui reçoit un avis favorable (opposition de Frapna), qui fera l'objet d'un

recours devant la Commission Nationale. Avis défavorable de la CNAC notamment sur le motif d'un taux de vacance commerciale de 83 % dans la zone de chalandise du projet.

- Livron avis favorable pour la reconstruction d'un LIDL sur le même emplacement avec des réserves concernant la nécessité de désartificialisation des sols, l'amélioration architecturale et l'emprise des places de parking.

3.1.7. Communication épines

- Epines : n° 202 : un Lidl à Aouste-sur-Sye – Bricomarché à Saint-Jean-en-Royans

3.1.8. Perspectives

Les projets qui nous sont soumis ne prennent pas en compte les urgences, ils se situent dans les hypothèses du siècle précédent. Le territoire n'est pas résilient, il faut que ce diagnostic soit partagé pour engager les changements indispensables à l'adaptation de notre organisation. Nous voulons continuer à porter ce message et élaborer des stratégies pour être enfin entendus.

3.2. Disposer d'une eau de bonne qualité

3.2.1. Contexte

L'Europe et la France ont l'objectif de revenir à un bon état écologique des masses d'eau : il faut retrouver un équilibre entre prélèvement et recharge, un bon état chimique et des écosystèmes préservés. Le dispositif réglementaire (loi sur l'eau, SDAGE*...) semble très élaboré mais assez complexe ; bien souvent, l'application pratique est décevante et les résultats peu visibles ; son efficacité est bloquée par la pression de différents lobbys qui s'emparent de la ressource pour un profit immédiat, sans considération pour le bien commun. Le discours populiste montant dénonce la lourdeur de la réglementation, nie l'urgence écologique, veut donner la priorité à un développement économique immédiat. La prise de conscience des effets du dérèglement climatique est beaucoup trop lente, et nombre de décisions continuent à être prises sans vision à long terme.

Ce n'est pas le moment de faire la politique de la chaise vide ! En développant leur compétence, les citoyens doivent renforcer leur participation dans les débats pour préserver un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée (objectif principal de Frapna Drôme Nature Environnement).

Frapna Drôme Nature Environnement travaille sur l'ensemble de ces dossiers dans le cadre d'un atelier eau qui se réunit régulièrement.

* *SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*

3.2.2. Participation CLE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Frapna Drôme Nature Environnement participe à la Commission Locale de l'Eau (CLE, 1 séance dans l'année) et au bureau (4 réunions). On attend pour début 2023 les résultats des études menées sur la modélisation de la nappe, la recherche de sites de stockage... qui conditionneront les décisions attendues sur la gestion quantitative de la ressource en eau..

3.2.3. Participation CLE Sage Drôme

Notre association a participé à la CLE et au bureau de la CLE. Les débats portent sur les avis à produire par la CLE, sur le projet Ecodrôme sur les économies à l'échelle du bassin versant et sur un projet de gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques.

3.2.4. Participation autres SAGE

Pour le SAGE Bièvre-Liers-Valloire, Frapna Drôme Nature Environnement n'a pas pu participer aux réunions de la CLE. Toutefois, nous pouvons compter sur la participation de FNE 38.

Pour le SAGE du bassin du Lez approuvé par la CLE le 1 décembre 2022, notre association a participé à la CLE et au bureau de la CLE.

3.2.5. Participation Conférence Départementale de l'Eau

Il s'agit de la nouvelle dénomination des « comités sécheresse », avec une commission départementale (Plaine de Valence, Royans Vercors, Drôme, Roubion et Jabron, Berre, Méouge) et des commissions interdépartementales (Bievre, Valloire : 26 et 38 ; Galaure et Drôme des collines : 26 et 38), Lez Aygues et Ouvèze provençale : 26 et 84).

L'année 2022 a été marquée par de très fortes chaleurs estivales, une pluviométrie inférieure aux moyennes et une sécheresse sévère et longue. De ce fait, les réunions du comité sécheresse se sont multipliées, avec au total 23 arrêtés sécheresse ; la situation de crise étant déclarée dès juillet, et la situation d'alerte renforcée étant maintenue le 23 décembre.

Cette saison 2022 fournit une nouvelle démonstration de la contradiction entre les ressources disponibles et les autorisations délivrées, contradiction constamment dénoncée par la FRAPNA.

L'association a participé à 5 comités sécheresse, tenus en présentiel ou en visioconférence.

3.2.6. Participation aux démarches captages prioritaires

Frapna Drôme Nature Environnement a participé le 6 mai 2022 au comité départemental des captages prioritaires.

Aux 18 captages désignés par les SDAGE précédents s'ajoutent 4 captages désignés par le SDAGE 2022/2027. La situation présentée peut se résumer ainsi :

- Nitrates : baisse générale (modeste) du taux de nitrates, sauf 2 captages en hausse.
- Pesticides : malgré les prescriptions dans les périmètres de protection et les différents plans de réduction, la présence de pesticides est toujours prégnante sur la ressource.

Les programmes d'action sont mis en œuvre sur 16 captages. Deux présentations en sont faites au Copil. Aucun n'est encore terminé. Aucun bilan n'est encore établi sur l'évolution des pratiques agricoles, et aucun bilan significatif de baisse des taux. Pour les pesticides, l'apparition de nouveaux composés (métabolites) donne l'impression d'une course sans fin.

3.2.7. Sujets abordés par l'atelier eau

L'atelier EAU s'est réuni deux fois (20/06, 12/12), où ont été discutés :

- Le bilan 2022 de la sécheresse
- Le Varenne agricole de l'eau
- Les pesticides (actualités locales et nationales)
- Les projets de retenues collinaires
- Projet « Hauts de Provence Rhodanienne ».

3.2.8. Le projet des Hauts de Provence Rhodanienne

Frapna Drôme Nature Environnement a participé à une réunion du comité de pilotage. Notre position reste très critique sur ce projet « colossal, conçu aujourd'hui selon les pratiques d'hier », et qui est à ce jour loin d'être finalisé, en recherche de réévaluation du coût prévisionnel et de financements.

3.2.9. Dossiers dans les épines

- N°202 : Hauts de Provence rhodanienne – Ressource en eau dans la Drôme
- N°203 : Une sécheresse exceptionnelle, et maintenant ? - Varenne de l'eau : un coup d'épée dans l'eau ?

3.2.10. Perspective

La sécheresse qui caractérise ce début d'année 2023, nous montre que l'eau est une hypothèse centrale de l'urgence écologique. Il faudra faire vivre ici ces mots inscrits depuis longtemps dans l'objectif de notre association : sobriété et solidarité.

3.3. Garder un environnement sain

3.3.1. CODERST conseil départemental des risques sanitaires et technologiques

Au cours de l'année 2022, seulement 12 dossiers ont été présentés et soumis au vote. 3 dossiers sans vote, pour information.

Depuis 2020 la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique dite loi ASAP supprime l'examen de nombreux dossiers par le CODERST et la CDNPS.

A noter qu'en ce qui concerne l'Autorisation Environnementale Unique, AEU-ICPE ou AEU-IOTA, la saisine du CODERST est facultative. Lors de la séance du CODERST en mai 2017, il a été décidé de continuer à présenter en Commission tous les dossiers soumis à enquête publique. Cette décision a été supprimée pour alléger le travail des services !

Une séance tous les deux mois devait se tenir 4 seulement ont eu lieu par manque de dossier... Travail de la préfecture bien réduit.

A réception de l'ordre du jour et des documents envoyés par la préfecture, l'atelier santé environnement s'est réuni pour examiner les dossiers et préparer en groupe, l'avis porté par le représentant de l'association.

Sur les 12 dossiers examinés. Certains sont des procédures administratives de mise à jour réglementaires d'autres concernent l'eau ou des créations d'entreprises qui ont un impact sur l'environnement et les populations : industrie, plateforme logistique, élevage, nucléaire (valeurs des rejets autorisés dans l'environnement, prescriptions relatives aux prélèvements et à la consommation d'eau, ...).

Nos interventions permettent d'alimenter les échanges, de mettre à jour les incohérences, de mettre en perspectives différents dossiers (ex : la mauvaise qualité de l'air et la multiplication des transports par camions...), de dénoncer la poursuite d'un modèle économique qui ne prend pas en compte le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Nous parvenons à convaincre quelques membres de la commission qui pourront voter contre les dossiers ou s'abstenir sans pour autant obtenir la majorité nécessaire pour faire reculer les projets.

L'association a participé aux 4 séances : 1 en visioconférence ou audioconférence, 2 en présentiel ou visioconférence ou en audioconférence et 1 en dématérialisée (échanges par courriels).

3.3.2. Dossiers suivis au cours de l'année par l'atelier

Dossiers suivis : l'objectif de cet atelier est de mutualiser les compétences et les connaissances pour ensemble réagir à des problèmes rapportés par le public, les adhérents et les associations adhérentes sur des alertes environnementales. L'atelier peut venir en soutien à des citoyens mobilisés et organisés localement. Avec l'apport des autres ateliers thématiques les sujets sont étudiés dans leur globalité. Les alertes sont ainsi abordées localement et mises en perspective à l'échelle du territoire. 41 communes de la Drôme ont été concernées cette année.

Cet atelier permet donc d'une part de prendre connaissance des problèmes locaux, balayer des sujets divers, concrets, concernant notre environnement. C'est une façon d'acquérir des compétences. S'informer et se former, agir ensemble !

L'atelier se réunit chaque lundi après-midi au siège de l'association pour répondre aux sollicitations qui arrivent par téléphone, par mail, ou lors de rencontres au local, soit environ quarante réunions dans l'année. Durant l'année 2022, l'atelier a répondu à de multiples questions sur différents sujets environnementaux : Aménagement du territoire, questions ou conseils naturalistes. Quelques exemples : Décharges sauvages à Menglon, Pierrelatte, Chatillon en Diois...

Il a traité une cinquantaine de dossiers

Quelques exemples : Nuisances d'un karting à la Roche de Glun. Destruction d'espèces protégées. St Benoit pollution rivière. Installation classée scierie Blanc à Marches. Montoison station d'épuration. Die implantation du nouvel hôpital. Epinouze carrière. Bourdeaux chemin en zone naturelle avec extension d'un camping. Destruction de zone humide. Coupe d'arbres dans des ripisylves.

3.3.3. Dossiers épines

- N° 202 : Stop à la destruction de l'environnement chez vous – agir face à une décharge sauvage.
- N°203 : Les lois existent mais sont-elles respectées ?

3.3.4. Perspective

Les dossiers suivis représentent une entrée concrète pour mobiliser les citoyens pour la protection de l'environnement, sur leur territoire puis sur le département.

4. Pour agir ensemble

4.1. Communiquer et s'informer : les épines, les mails, le site internet, les communiqués...

4.1.1. épines

Les *épines* sont construites principalement avec les retours des différents ateliers. Les thèmes sélectionnés dans les sommaires sont validés par le conseil d'administration pour chaque numéro.

En 2022 deux numéros sont parus.

Nous remercions Pierre Ballouhey et Claudine Banissi, nos fidèles illustrateurs pour leurs dessins.

Les *épines* sont financées en partie grâce au partenariat de quelques annonceurs fidèles. La diffusion se fait par abonnement et dans différents points de vente. A chaque numéro, une équipe de bénévoles assure la mise sous enveloppe, la préparation des tournées, et la livraison dans les dépôts (104 kiosques alimentés par 18 bénévoles !).

Gros boulot de saisie et de facturation !

Les *épines* invendues sont diffusées gratuitement pour faire connaître les dossiers traités et l'association. Mais depuis 2020, avec la crise sanitaire les *épines* invendues n'ont pas été diffusées générant des stocks importants d'anciens numéros ...

4.1.2. Site Internet : nombre de consultations, de mises à jour.

<https://frapnadrome.org> : Le site Internet, organisé autour des 4 piliers de l'association, a été régulièrement mis à jour pour rendre compte des actualités de l'association et de l'agenda des associations adhérentes. Pour les statistiques de fréquentation du site, en 2022, il y a eu en moyenne 460 sessions par mois, soit une quinzaine par jour.

- 5 199 personnes ont visité le site. 89 % étaient des nouveaux visiteurs, 11 % des visiteurs récurrents.
- 36 % ont effectué leur visite depuis un mobile.
- En tête des visites sur le site arrive la consultation de nos coordonnées, suivie de la page pour sortir ses terrains de la chasse, du calendrier et de notre page de présentation.

Il est possible, via un lien renvoyant sur le site HelloAsso, de procéder à une adhésion, un abonnement ou un don en ligne.

4.1.3. Courriels

Ce sont plusieurs centaines de courriels qui doivent être traités par différentes personnes au sein de l'association. Avec l'informatique, ceci pourrait sembler facile mais le volume traité est énorme et il est parfois difficile de rester méthodique... Des protocoles de traitement des mails ont été adoptés qui facilitent le travail des militants. Mais l'équipe pourrait encore se renforcer...

4.1.4. Equipe administrative

5 personnes ont contribué à permettre l'organisation administrative de l'association en travaillant au local une ou deux fois par semaine très régulièrement.

La gestion de l'association nécessite beaucoup de travail : comptabilité, vente des *épines*, adhérents, gestion du local... En 2022, une évolution de l'outil informatique est amorcée, elle devrait permettre une gestion facilitée en 2023.

4.1.5. Permanences et accueil téléphonique

Une permanence a été assurée au local et au téléphone chaque lundi et mercredi de 14 à 17h. Un répondeur permet d'enregistrer les messages de nos correspondants sur les autres jours.

4.1.6. Communiqués de presse

L'association a généré des communiqués de presse tout au long de l'année. Certains ont été publiés ou repris par les médias, ils ont été parfois déclencheurs d'interviews. L'association a répondu aux sollicitations du Dauphiné libéré, de Drôme Hebdo, de la Tribune de Montélimar, de Radio Méga, de RCF, de Radio Saint-Ferréol.

4.1.7. Perspective

L'association développe une communication vers le public, avec sa revue, les autres médias ou sa participation à différents événements. Mais ces supports ne sont efficaces qu'avec l'appui d'un réseau d'adhérents influents qui instillent la société. En 2023 comme précédemment, la communication de l'association en direction de ses adhérents se veut complète et prioritaire. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés.

Le conseil d'administration a décidé de ne plus vendre les épines dans des points de vente, mais exclusivement par abonnement. Nous espérons que les lecteurs qui achetaient chaque revue au numéro nous suivront dans cette nouvelle proposition plus simple à mettre en œuvre. Les épines drômoises devraient rapidement être proposées au choix sur support papier ou sur support numérique pour limiter les frais d'impression et s'adapter au lectorat.

La rédaction d'un numéro demande un gros investissement en temps. Nos moyens humains sont en baisse et nous obligent à évoluer, mais surtout les canaux de communication se sont diversifiés, la presse papier perd de son influence. Si beaucoup de personnes restent attachées à la diffusion papier de la revue, ce média que nous publions désormais 2 fois par an est insuffisant pour notre communication externe.

L'association engage une réflexion afin d'adapter sa communication et la rendre à la fois plus réactive et plus simple dans sa mise en œuvre.

4.2. Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature...

4.2.1. Contexte

Extrait du règlement intérieur, paragraphe « organisation des réunions » :

En préambule de toutes les réunions au sein de l'association, les objectifs, l'organisation et le cadre de sécurité doivent être soumis à l'acceptation des participants. Le cadre de sécurité doit au moins comporter les principes suivants :

- *Respect du temps ;*
- *Bienveillance ;*
- *Confidentialité ;*
- *Souveraineté ;*
- *Respect ;*
- *Réciprocité*
- *Chacun est garant du cadre de sécurité ;*
- *Ce cadre est opposable et évolutif.*

4.2.2. AG mars 2022

L'Assemblée Générale annuelle de l'association s'est tenue le 25 mars 2022 pour l'exercice 2021, à la maison des associations de Valence. Une petite AG car l'AG précédente avait eu lieu six mois avant, en octobre 2021, plusieurs fois reportée en raison du Covid.

Les votes se sont faits sous forme électronique ou par envoi postal. 10 jours avant, les rapports annuels avaient été mis à disposition sur le site internet de l'association.

Pour permettre échange et débat, le CA précédent était ouvert à la participation de tous les adhérents.

40 personnes étaient présentes à cette AG et 142 personnes ont effectué un vote électronique avec le résultat suivant :

- Pour le vote du rapport moral et d'activité : 137 « pour », 3 « abstention » 2 votes blancs.

- Vote rapport financier : 134 « pour », 6 « abstention », 2 votes blancs.
- Vote pour liste administrateurs : 135 « pour », 5 « abstention », 2 votes blancs.
- Commentaires : difficile de faire une synthèse, mais pour la majorité « bravo continuez ! »

Cette organisation des votes semble plus accessible aux adhérents car elle entérine le manque de disponibilité... Ce constat renvoie à l'introduction de ce rapport d'activité et aux questions posées à terme sur la préservation de la vie associative et de la démocratie.

4.2.3. Conseil d'administration et bureau

11 réunions du conseil d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des sièges restent à pourvoir, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être plus forte.

Bureau :

Le bureau collégial est composé de 4 personnes. 45 réunions ont eu lieu le lundi matin (par téléphone pour une partie des participants), pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

4.2.4. Ateliers

Plusieurs ateliers fonctionnent pour alimenter les actions de l'association sur différentes thématiques. Inscrivez-vous pour participer !

Atelier naturaliste ; Atelier risques industriels (CODERST) ; Atelier territoire (CDPENAF et CDNPS) ; Atelier épines ; Atelier énergie ; Atelier carrière ; Atelier déchets ; Atelier eau ; Atelier aménagement commercial (CDAC) ; Atelier chasse et faune sauvage (CDCFS et comité loup) ; Atelier sortir du nucléaire ; Atelier administration et gestion du local ; Atelier dossiers suivis ; Atelier grand ménage du local : 1 seule réunion pour 2022 !!! A améliorer !

D'autres ateliers peuvent apparaître en fonction des besoins et de l'énergie disponible... En 2022, *Atelier PLU de Valence et atelier infrastructures routières.*

4.2.5. Participation aux réunions fédérales

Deux administrateurs de notre association ont essayé de continuer à participer au groupe régional début 2020. Le litige sur le montant de la cotisation exigée pour notre association a provoqué notre exclusion... Soucieux de maintenir un lien fédéral nous avons demandé une adhésion directe à FNE : sans réponse à ce jour. En 2023, pourrions-nous faire de nouveau partie de la fédération régionale et nationale ? C'est le souhait des administrateurs.

4.2.6. Réunions au siège de l'association

Le siège de l'association contribue à la rencontre des adhérents et à la cohésion du projet de l'association. Le téléphone de conférence permet de prendre des participants à distance.

4.2.7. Perspective

Le départ à la retraite du salarié était programmé depuis plusieurs années et avait occasionné plusieurs séances de travail du CA.

Le réglage de deux paramètres aurait dû permettre d'arriver à trouver un équilibre à la fin de l'année 2021:

1. Réduction, simplification des actions pour alléger la masse de travail.
2. Répartition des tâches entre les administrateurs pour suppléer au travail du salarié.

Le salarié devenu administrateur en 2022 a permis aussi d'accompagner la transition avec son investissement militant.

En 2022 et 2023, des tensions au sein du CA en janvier ont démontré que la barre était placée encore trop haut. Il y avait un écart entre l'ambition pour l'action du mouvement, les contraintes imposées et la réalité de l'investissement des adhérents. L'action associative doit rester conviviale et générer du plaisir, loin de la pression du monde professionnel.

L'ajustement est donc en cours avec un nouveau réglage des deux paramètres cités ci-dessus.

De nouveaux outils vont être utilisés : nouvelle base de donnée, autre organisation du stockage des dossiers permettant d'effectuer plus facilement des travaux à distance. L'organisation interne changera avec l'évolution des *épines* et le développement de nouveaux supports de communication.

Cette année 2022 aura permis de renouer avec un exercice équilibré et légèrement excédentaire : c'est insuffisant pour que l'association reprenne un salarié mais le conseil d'administration a désormais les moyens de solliciter des prestataires extérieurs pour alléger et faciliter différentes tâches pour l'administratif ou la communication ...

Mais quelle que soit l'organisation, il faudra des responsables investis durablement et régulièrement pour la faire fonctionner. Vous êtes attendus...

4.3. Participer aux commissions consultatives

4.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. Elle dispose d'une reconnaissance règlementaire et morale qui l'amène à participer à de nombreuses commissions consultatives, départementales et locales. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

4.3.2. Commissions consultatives

La structuration du mouvement permet ainsi d'alimenter de nombreuses commissions consultatives sur tout le département. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2022 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départemental de l'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- Commissions locales de l'eau des 3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui concernent le département ;
- Conférence Départementale de l'Eau ;
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ;
- Commissions Locales d'Information (CLIGEET et CLI AREVA NP) ;
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS) ;
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme) ;
- Comité consultatif Réserve Naturelle (2) ;
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

- Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques de Roussas, de Donzère et de Chatuzange-le-Goubet...

Nous recherchons périodiquement des bénévoles volontaires pour siéger dans certaines commissions où nous sommes appelés. Aussi, si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter !